

# Centre logistique de Milton : Rapport du premier trimestre de 2022

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022

## 1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de 325 conditions juridiquement contraignantes visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

## 2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction du projet ont commencé le 17 janvier 2022 avec les [activités de la phase 1](#). Au cours du premier trimestre de 2022, le CN a procédé à des travaux préparatoires, comme le clôturage du chantier, conformément aux conditions énoncées dans la [déclaration de décision](#) du gouvernement fédéral. D'autres activités récentes au chantier ont consisté à installer du matériel de contrôle, à arpenter les lieux, à mettre en place des piquets et des matériaux de démarcation aux fins de sécurité, à enlever de la végétation, à construire les routes d'accès et le dépôt et à mettre en place les bureaux de chantier ainsi que d'autres éléments se rapportant aux travaux initiaux. Toutes les activités sont exécutées conformément aux conditions énoncées dans la déclaration de décision du gouvernement fédéral.

## 3.0 Engagement auprès de la collectivité

De [mai à juin 2021](#), le CN a consulté le public sur la façon dont il continuera de communiquer et de dialoguer avant et pendant la construction et l'exploitation du centre au moyen d'un sondage publié sur le site Web du projet [cnmilton.ca](http://cnmilton.ca). Il était demandé au public de s'exprimer quant au document sur le processus proposé de communication assurant la liaison avec la collectivité. La rétroaction de la collectivité et d'autres parties susceptibles d'être touchées a été incorporée à la version finale du document [Processus de communication assurant la liaison avec la collectivité](#), un guide sur les moyens que prendra le CN pour tenir la collectivité informée relativement au projet.

À partir de décembre 2021, le CN a avisé la collectivité des travaux de construction imminents, notamment au moyen de mises à jour sur le site Web du projet, de courriels, d'annonces dans les journaux et sur des tableaux numériques et de cartes postales. Selon les avis exprimés lors de la consultation publique de 2021, il s'agit des moyens de communication les plus importants par lesquels le CN peut communiquer avec la collectivité en ce qui a trait au projet.



En 2021, le CN a également mis sur pied le [comité de consultation des collectivités](#), co-présidé par deux [cofacilitateurs indépendants](#). Le comité s'est réuni trois fois au premier trimestre de 2022 : deux fois à l'occasion de réunions régulières, le 27 janvier et le 3 mars, et une autre fois lors d'une visite du chantier le 31 mars. En raison de la pandémie mondiale, les réunions régulières du comité ont été tenues virtuellement.

### 3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

Lors des réunions du 27 janvier et du 3 mars, il a été question des mouvements de camions générés par le terminal, de modélisation des circulations automobiles, de conformité et d'application de la réglementation, de la conception du terminal, de l'efficacité des discussions du comité ainsi que des méthodes de communication avec la collectivité en général.

### 3.2 Visites du chantier par le comité de consultation des collectivités

Le 31 mars, les membres du comité de consultation des collectivités ont participé à une visite du chantier du projet de Milton. Des discussions non officielles pendant la visite ont porté sur les étapes de la construction, l'enlèvement de la végétation, l'aménagement de zones humides, l'amélioration des habitats naturels ainsi que sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine.

Les membres du comité qui n'avaient pas visité le terminal intermodal de Brampton\* du CN auparavant ont également visité cette installation le 31 mars. Des discussions non officielles ont porté sur le projet pilote de camion électrique du CN, le contraste entre les sites de Brampton et de Milton, notamment l'intégration des apprentissages à la conception et à la fonction du nouveau terminal de Milton, ainsi que sur les améliorations continues apportées au terminal de Brampton.



Les membres du comité ont manifesté l'intérêt d'effectuer d'autres visites du chantier de Milton pendant les différentes phases de la construction.

*\* Des membres du comité de consultation des collectivités ont visité le terminal intermodal de Brampton du CN le 23 octobre 2021. Le CN a organisé la visite du 31 mars pour les membres du comité qui n'avaient pas pu assister à la première visite ou qui ne siégeaient pas au comité à l'époque.*

#### **4.0 Consultation des collectivités autochtones**

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour la tenir à jour des développements du projet et notamment mettre en évidence des débouchés économiques potentiels.

Un représentant de la Nation huronne-wendat siège au comité de consultation des collectivités. La Première Nation des Mississaugas de Credit et les Six Nations de Grand River sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité.

Les trois Nations participent activement aux travaux de contrôle sur le terrain.

#### **5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN**

Les documents ci-dessous ont été publiés ou mis à jour sur le site Web du CN au cours de ce trimestre :

##### **Documents du projet**

- [Calendrier de conformité aux conditions \(15.1\)](#)
- [Calendrier de construction \(15.2\)](#)
- [Protocole de communication relatif au bruit](#)
- [Plan de communication relatif aux accidents et aux défaillances – Construction](#)
- [Plan de protection des ressources archéologiques et culturelles](#)

### **Programmes de suivi**

- [Programme de suivi de l'environnement acoustique](#)
- [Programme de suivi de la qualité de l'air](#)
- [Programme de suivi des aliments issus de la flore et de la faune](#)
- [Documentation sur le patrimoine culturel – 5269 Tremaine Road](#)
- [Programme de suivi des poissons et de l'habitat des poissons](#)
- [Programme de suivi des eaux souterraines](#)
- [Programme de suivi de l'éclairage](#)
- [Programme de suivi de réhabilitation progressive](#)
- [Programme de suivi de la qualité et de la quantité des eaux de surface](#)
- [Programme de suivi des zones humides](#)
- [Plan de gestion et de connectivité de la faune](#)

### **Rapports sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine**

- [4393 Tremaine Road](#)
- [5193 Tremaine Road](#)
- [5269 Tremaine Road](#)
- [5381 Tremaine Road](#)

### **Plans de compensation des pêches**

- [Dessins de conception de canaux et de compensation](#)
- [Ponceau 1 – Dessins de conception](#)
- [Ponceaux 2A et 2B – Dessins de conception](#)
- [Ponceau 7 – Dessins de conception](#)
- [Autorisation en vertu de la Loi sur les pêches](#)
- [Lettre d'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches](#)
- [Lettre d'intention de mise en œuvre de mesures de compensation](#)

## Rapport annuel

- [Rapport annuel de 2021](#)

La rétroaction et les points de vue émis par les membres du comité ont été recueillis et discutés pendant les séances et ont été inclus dans les sections ci-dessous sur la rétroaction et la prise en considération des points de vue.

### 6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d'être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- a) Ligne de renseignements généraux du CN
- b) Comité de consultation des collectivités
- c) [cnmilton.ca](http://cnmilton.ca)
- d) Ligne d'urgence
- e) Centre d'information sur le projet
- f) Engagement auprès des administrations locales
- g) Réseaux sociaux
- h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit

Voici un résumé de la rétroaction reçue au premier trimestre de 2022 (de janvier à mars 2022). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d'être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l'examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

## 6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
<p><b>1. Circulation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations concernant l'établissement des plans en fonction de données de circulation recueillies tôt dans le processus au lieu des schémas de circulation actuels.</li> <li>• Préoccupations à propos des mesures de sécurité sur les routes locales, en particulier le long des routes situées près de Milton Education Village.</li> <li>• Préoccupations concernant le choix de l'entrée des camions sur Britannia Road au lieu d'une autre route, comme Lower Base Line.</li> <li>• Préoccupations concernant la circulation des camions en direction sud et les répercussions sur les routes au sud du terminal, comme la route régionale 25 et Queen Elizabeth Way.</li> <li>• Préoccupations relatives à l'exactitude de l'équivalent en voitures dans le calcul des camions dans la modélisation des circulations.</li> </ul>	<p>Comité de consultation des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La modélisation des circulations du CN soumise en 2015 dans le cadre de l'énoncé des incidences environnementales (EIE) s'appuyait sur des données tirées du plan cadre des transports de la municipalité régionale de Halton (<a href="#">Halton Region's Transportation Master Plan, Road to Change 2031</a>). Le plan cadre de la municipalité régionale de Halton comprenait des données sur les prévisions démographiques, de croissance et d'emploi.</li> <li>• En réponse aux préoccupations de la collectivité concernant la circulation des camions depuis la présentation de l'EIE en 2015, le CN a entrepris quatre autres études sur la circulation (on trouvera de plus amples renseignements dans la réponse à la demande d'information IR2.33) dans le but de recueillir plus de données.</li> <li>• L'analyse a conclu que le terminal générerait peu de circulations, que cela ne changerait vraisemblablement pas avec une nouvelle modélisation et que l'impact net sur la circulation serait modeste.</li> <li>• Avec l'accord du CN, les cofacilitateurs du comité ont invité la municipalité régionale de Halton à venir s'adresser au comité afin de discuter de la modélisation des circulations et de mettre à jour les données, le cas échéant. Les cofacilitateurs sont actuellement en discussion avec la municipalité régionale de Halton afin de donner suite à cette initiative.</li> <li>• L'analyse a conclu que le volume de camions sur Tremaine Road serait relativement bas : il passerait un camion environ toutes les trois minutes durant les périodes de pointe. Comme les routes relèvent de la municipalité régionale de Halton et de la municipalité de Milton (Tremaine Road relève de la municipalité régionale de Halton),</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
		<p>toute mesure entreprise par le CN pour améliorer la sécurité routière doit se faire en collaboration avec la région ou la municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entrée des camions proposée se trouve sur Britannia Road, qui est actuellement mise à niveau pour devenir une artère régionale à six voies conçue pour permettre le transport de biens. Le CN a déplacé la route d'accès des camions de Tremaine Road à Britannia Road en fonction de la rétroaction initiale de la collectivité. Lower Base Line est une route municipale qui n'est pas conçue pour le transport de biens et la municipalité ne prévoit pas la modifier à cette fin.</li> <li>• Avec la clientèle actuelle du CN, on prévoit qu'un faible pourcentage de camions utilisera la route régionale 25, au sud de Britannia Road. On s'attend à ce que la plupart des circulations soient à destination de l'autoroute 401, au nord.</li> <li>• Comme seules les routes régionales sont raccordées au réseau autoroutier, les camions emprunteront seulement ces routes (p. ex. James Snow Parkway, Britannia Road, Steeles Avenue). Avec ou sans l'échangeur de l'autoroute 401 et de Tremaine Road en cours de construction, les camions pourraient emprunter Steeles Avenue, même si le pourcentage était faible en raison de l'interdiction de circulation des camions sur les routes d'accès. Les efforts d'atténuation du CN consistent notamment à recommander le maintien des limites de poids sur Bronte Street North afin d'empêcher les camions de prendre cet itinéraire.</li> <li>• Selon les spécialistes en circulation consultés, la circulation aux heures de pointe est la mesure d'analyse standard; 382 déplacements en voiture équivalents ont été utilisés pour évaluer le nombre de camions.</li> </ul>
<b>2. Conception du terminal</b>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CN a transmis à l'équipe de conception et à la division de l'intermodal la rétroaction relative à la nécessité de fournir des aires et des installations de repos adéquates aux conducteurs.</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt relatif à la conception du terminal et des installations destinées aux conducteurs (p. ex. aires de repos).</li> <li>Préoccupation concernant d'éventuelles files de camions à l'extérieur du terminal de Milton, comme cela a été le cas à l'extérieur du terminal de Brampton.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Des travaux ont été entrepris pour perfectionner la conception du terminal à partir de ces suggestions; de plus amples renseignements sur la conception modifiée du terminal seront communiqués au comité lorsqu'ils seront connus.</li> <li>Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la congestion à Brampton et les enseignements qui en ont été tirés ont été appliqués à la conception du terminal de Milton. Ainsi, la conception du terminal prévoit une route de 1,7 km pour accueillir les camions en attente et les garder à l'écart des routes locales.</li> </ul>
<p><b>3. Répercussions sur l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préoccupations concernant la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les camions allant au terminal.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets sur la qualité de l'air ont été évalués exhaustivement dans le cadre de l'évaluation environnementale, notamment par une appréciation des circulations à destination et en provenance du terminal ainsi que des émissions de GES globales. On trouvera ces renseignements sur le site Web du projet de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), à l'adresse suivante : <a href="http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/evaluations/proj/80100">www.ceaa-acee.gc.ca/050/evaluations/proj/80100</a> <b>Pour l'évaluation de la qualité de l'air en rapport avec les GES :</b> RCEI n° 81 <b>Pour l'évaluation de la qualité de l'air en rapport avec la circulation des camions :</b> RCEI n° 375; RCEI n° 613; RCEI n° 632; RCEI n° 647; RCEI n° 652; RCEI n° 655; RCEI n° 680; RCEI n° 714; RCEI n° 722; RCEI n° 732.</li> <li>Dans le cadre de sa stratégie globale visant à réduire les émissions, le CN a lancé un projet pilote portant sur 50 camions lourds électriques à émissions nulles au sein de son parc de matériel intermodal. Le projet pilote aura lieu pendant la première moitié de 2023 à Montréal. Les enseignements qui seront tirés de cette phase pilote permettront de s'assurer que les camions et les postes de recharge satisfont aux exigences de l'exploitation et les résultats serviront à informer et à perfectionner la conception du centre logistique de Milton.</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
<p><b>4. Utilisation/réutilisation de propriétés patrimoniales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt concernant la gestion et les plans futurs relatifs aux propriétés patrimoniales sur le chantier.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un seul bâtiment sur le chantier est désigné comme élément du patrimoine et le processus relatif à sa gestion est décrit dans la section 11 de la déclaration de décision du gouvernement fédéral.</li> <li>Les bâtiments sur le site ne seront pas tous retirés (seule une remise a été désignée à cette fin pendant la construction).</li> <li>Le CN accueillera volontiers les suggestions du comité concernant les possibilités de relocalisation.</li> <li>On trouvera les plans du CN en matière de réutilisation et d'entretien des propriétés désignées sur <a href="http://cnmilton.ca">cnmilton.ca</a>; des mises à jour seront communiquées conformément aux conditions énoncées et dans les rapports.</li> </ul>
<p><b>5. Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande de renseignements supplémentaires sur les éléments de biodiversité du calendrier 15.2, ces travaux pouvant concorder avec les intérêts d'autres groupes communautaires.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN est disposé à discuter avec le comité des activités dans ce domaine; le comité sera tenu au courant dans le cadre des discussions de mise à jour pendant les réunions.</li> <li>Le CN est disposé à examiner les occasions de collaborer avec les groupes locaux, notamment en ce qui a trait à la communication de l'information.</li> <li>Le CN a établi un partenariat avec Canards Illimités en vue de la création d'habitats pour le goglu des prés, la sturnelle des prés et le monarque sur un terrain supplémentaire au complexe de Luther Marsh.</li> </ul>
<p><b>6. Consultation des groupes autochtones</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt relatif à la consultation des groupes autochtones dans le cadre de ce projet et d'autres projets de même envergure.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>En diverses occasions durant les réunions du comité, le CN a fait état des activités de consultation des groupes autochtones : Première Nation des Mississaugas de Credit, Nation huronne-wendat, Six Nations de Grand River et Nation des Métis de l'Ontario.</li> <li>La réunion du 7 avril 2022 du comité comprendra une présentation et une discussion portant sur l'intérêt de la Nation huronne-wendat à l'égard du centre logistique de</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
		<p>Milton, sur les consultations tenues avec le CN ainsi que sur les activités de contrôle sur le chantier à tous les stades de la construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN dialogue avec les groupes autochtones depuis le tout début du projet. Cette collaboration a notamment pris la forme de rencontres régulières avec chaque Nation, d'une participation autochtone aux événements porte ouverte du CN et d'une participation du CN aux événements de la collectivité.</li> <li>En plus de s'assurer de donner aux collectivités autochtones des occasions tangibles de s'exprimer relativement au projet, le CN a à cœur de créer des débouchés économiques pour favoriser la réconciliation avec les groupes autochtones. Par exemple, l'appel d'offres du CN contient une exigence selon laquelle les soumissionnaires doivent montrer dans quelle mesure les Premières Nations participeront à la construction du projet. Pour l'élaboration de la méthode d'approvisionnement relative à l'appel d'offres, le CN a rencontré chaque collectivité autochtone pour revoir la méthode en question, recueillir son point de vue sur ce sujet et le libellé de l'appel d'offres et confirmer les coordonnées de chaque Nation pour que les entrepreneurs puissent communiquer directement avec les Nations pour l'élaboration de leur offre.</li> </ul>
<p><b>7. Engagement auprès des collectivités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préoccupation à savoir si les nouveaux acheteurs de résidence du secteur sont adéquatement informés à propos du projet.</li> <li>Préoccupations relatives à l'absence de communication directe par le CN avec les propriétaires voisins au sujet des activités de construction.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN examine la possibilité de mettre en place un panneau sur le terrain pour annoncer le projet et afficher les coordonnées à utiliser pour obtenir de plus amples renseignements.</li> <li>Un représentant du constructeur résidentiel le plus près de la propriété s'est joint au comité de consultation des collectivités pour en apprendre davantage au sujet du projet et fournir des renseignements au sujet du développement.</li> <li>Le CN a publié des annonces imprimées et électroniques dans le <i>Canadian Champion</i> et sur InsideHalton.ca et envoyé des cartes d'avis par l'entremise de Postes Canada à</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
		<p>9 000 résidences voisines en juin 2021 dans le cadre du processus de communication assurant la liaison avec la collectivité (le « processus »). Les réponses au sondage concernant les meilleurs moyens de communiquer avec la collectivité ont été intégrées à la version définitive du processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN a accepté d'examiner d'autres moyens de communiquer avec la collectivité et les résidents touchés et accueillera volontiers la rétroaction continue du comité et de la collectivité en général à ce sujet.</li> <li>Le CN a accepté d'examiner un plan de communication destiné spécifiquement aux résidences voisines qui sont touchées directement par les travaux de construction et le projet (p. ex. revue du plan et de documents).</li> </ul>
<p><b>8. Développement du secteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt relatif à une prise de contact directe du CN avec les promoteurs immobiliers du secteur concernant des clauses restrictives pour les résidences afin d'atténuer l'impact du projet, comme des fenêtres à triple vitrage.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN a parlé à certains promoteurs du secteur et les a orientés vers les lignes directrices de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) concernant les développements à proximité de voies ferrées, qui proposent des mesures d'atténuation en fonction de la proximité des voies; les promoteurs suivent ces lignes directrices et certains d'entre eux ont discuté avec le CN de plans pour le site.</li> </ul>
<p><b>9. Travaux préparatoires au chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préoccupation relative au déboisement et au débroussaillage dans le cadre des travaux préparatoires au chantier.</li> </ul>	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformément au calendrier 15.2, le programme de déboisement (arbres et buissons) a commencé pendant la phase 1; il s'agit d'un plan ciblé destiné à conserver ce qui peut être conservé et à enlever seulement ce qui est nécessaire en vue des travaux de construction imminents, dans le respect des périodes de nidification des oiseaux.</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
<p><b>10. Forme et efficacité du comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt relatif à des visites du chantier par les nouveaux membres du comité afin de voir en personne les travaux préliminaires qui s’y déroulent.</li> <li>• Intérêt relatif aux occasions données aux membres du comité d’exprimer leur point de vue à titre d’expert ou leur avis concernant des documents publics pour lesquels ils pourraient faire valoir le point de vue de leur groupe d’intervenants, par exemple en ce qui concerne la langue utilisée.</li> <li>• Préoccupations concernant la forme (p. ex. les membres du comité préfèrent le dialogue aux présentations avec période de questions) et la fréquence des réunions.</li> <li>• Intérêt à obtenir des outils de communication dont les membres pourraient se servir pour informer leurs groupes d’intervenants à propos d’éléments de la construction ou de l’exploitation du centre.</li> <li>• Intérêt en faveur d’une plus grande clarté concernant la façon dont les suggestions du comité sont prises en considération par le CN et le compte rendu du CN au comité</li> </ul>	<p>Comité de consultation des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CN a organisé une visite du terminal intermodal de Brampton par un petit groupe formé des membres du comité qui n’ont pas été en mesure d’assister à la visite officielle d’octobre 2021. A ensuite eu lieu la visite, par un groupe plus important, de deux points d’observation pour discuter de l’activité préliminaire de construction.</li> <li>• Le CN a mis des séquences vidéo filmées au moyen de drones à la disposition des membres du comité; d’autres séquences de cette nature seront filmées tout au long du projet et fournies aux membres du comité.</li> <li>• Le CN est en faveur d’une consultation continue du comité concernant les documents destinés au public. Par exemple, le comité sera consulté relativement à la mise à jour de la fiche de renseignements sur la construction.</li> <li>• Le CN est en faveur des changements à la forme et à la fréquence des réunions tels que déterminés par les cofacilitateurs indépendants afin que les participants bénéficient d’un dialogue significatif et informatif. Il n’appartient pas au CN de décider de la fréquence et du contenu des réunions; le CN s’en remet aux cofacilitateurs indépendants.</li> <li>• Le CN accepte la recommandation du comité pour que les réunions soient davantage un dialogue qu’une présentation sur un sujet spécifique par le CN suivie d’une période de questions.</li> <li>• En accord avec les cofacilitateurs indépendants, le CN appuiera les efforts visant à mettre au point des outils qui aideront les membres à communiquer l’information à leurs groupes d’intervenants, comme des fiches de renseignements, des foires aux questions, etc.</li> <li>• Le CN prend en considération toutes les suggestions formulées par le comité et d’autres parties. Il est possible d’apporter des changements qui sont motivés. Toutefois, le CN est tenu de se conformer au permis émis par l’AEIC relativement au projet et de respecter toutes les conditions énoncées dans la déclaration de décision</li> </ul>

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération par le CN
sur la prise en considération et/ou la mise en œuvre des suggestions.		du gouvernement fédéral. Le CN a été réceptif à la rétroaction sur la conception du terminal, en ce qui a trait aux installations et aux aires de repos destinées aux conducteurs ainsi qu'aux options de conception environnementale présentées par les membres du comité.

*Nota : Il n'y a eu aucune autre source de rétroaction (p. ex. correspondance écrite, appel téléphonique, présentation en personne, etc.) au cours du premier trimestre ni aucune plainte relative au bruit. Toute la rétroaction obtenue au premier trimestre de 2022 est venue du comité de consultation des collectivités.*